

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 02 avril 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	M. Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	M. René BROUSSE
M. Guillaume FRICKER	M. Bernard FRASIAK
Mme Sylvie ROCHE	Mme Séverine VIAL
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
M. Yannick DUPOUÉ (à Mme Josiane HUGUET)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Alain COSSON
M. Florent MONEYRON
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 2 Votants : 31Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivé en cours de séance à compter de l'OJ n° 02 M. Bruno BOSLOUP
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : URBANISME – PLUI H de BILLOM COMMUNAUTE – AVIS DE LA CCEDA

URBANISME – PLU H DE BILLOM COMMUNAUTÉ

AVIS DE LA CCEDA

- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLU H) de Billom Communauté approuvé le 21/10/2019 ;
- Vu la prescription de la procédure de modification du PLU valant PLH par arrêté et les 10 objets concernés par la modification ;
- Vu l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme,

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que Billom Communauté a engagé une procédure de modification de son PLU H approuvé le 21/10/2019. Elle précise :

- les 10 objets concernés par la modification,
- que cette modification va être soumise à enquête publique.

Aussi, conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, la CCEDA doit émettre un avis sur ces modifications préalablement à l'enquête publique.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de prononcer un avis favorable au projet de modification du PLU H de la Communauté de communes de Billom Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire EMET un avis favorable aux modifications du PLU H de Billom Communauté, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 14 avril 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.